

Aide aux compagnies participant au Festival Off d'Avignon

REGION GRAND EST

Présentation du dispositif

La Région Grand Est propose une aide financière pour soutenir les compagnies artistiques professionnelles de la région qui participent au Festival Off d'Avignon 2025. En collaboration avec Présence Pasteur, l'aide vise à encourager la diffusion de spectacles de théâtre, danse, cirque, marionnettes, et conte, avec un soutien financier pouvant atteindre 40 000 €.

Conditions d'attribution

A qui s'adresse le dispositif ?

— Entreprises éligibles

Sont éligibles les équipes artistiques professionnelles dont le siège social est situé dans le Grand Est depuis au moins deux ans, et exerçant une activité régulière dans la région.

— Critères d'éligibilité

Le projet doit être un spectacle de théâtre, de conte, de danse, de marionnettes, ou de cirque.

Le spectacle doit avoir déjà bénéficié d'une aide à la création et/ou à la diffusion de la Région Grand Est.

La compagnie doit être programmée soit à Présence Pasteur, soit dans un autre lieu du Festival Off d'Avignon.

Pour quel projet ?

— Présentation des projets

Participation au Festival Off d'Avignon 2025, avec une programmation à Présence Pasteur ou dans un autre lieu du festival.

— Dépenses concernées

Sont éligibles les dépenses suivantes :

- Frais de déplacement.
- Frais de repas (forfait de 20 €/repas par participant).
- Frais d'hébergement (plafond de 90 € par nuitée par participant).
- Frais de communication liés à la diffusion du spectacle.
- Adaptation des décors pour le spectacle.
- Créneau de location dans un lieu autre que Présence Pasteur (jusqu'à 15 000 € maximum).

Montant de l'aide

De quel type d'aide s'agit-il ?

Plafond d'aide :

- Jusqu'à 25 000 € pour les compagnies programmées à Présence Pasteur.
- Jusqu'à 40 000 € pour les compagnies programmées dans un autre lieu du festival.

Une avance de trésorerie de 80% est versée au démarrage du projet.

Informations pratiques

Quelle démarche à suivre ?

— Auprès de quel organisme ?

Les demandes doivent être déposées en ligne avant le 31 octobre 2024.

Critères complémentaires

- Création datant d'au moins 2 ans.

Organisme

REGION GRAND EST

- **Siège Social**
1 Place Adrien Zeller
BP 91006
67070 STRASBOURG Cedex
Téléphone : 03 88 15 68 67

Déposer son dossier

- https://messervices.grandest.fr/aides/#/crge/connecte/F_TEL0122/depot/simple